



# demande d'annulation testament authentique

Par **IHFB**, le **16/11/2019** à **16:55**

Bonjour,

je souhaiterais demander l'annulation du testament authentique fait par un de mes ascendants qui vient de décéder, pour insanité d'esprit. Dois-je assigner les autres héritiers (dont certains ont été avantagés dans l'acte) ou les notaires signataires de l'acte.

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **16/11/2019** à **17:26**

bonjour,

un testament authentique est difficilement contestable car il fait foi jusqu'à preuve du contraire

en plus de prouver l'insanité d'esprit du testateur au jour de la rédaction du testament, il vous faudra engager une procédure en inscription de faux à l'encontre du notaire rédacteur de l'acte.

voir cet article: <https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/comment-contester-un-testament-notarie/>

à ma connaissance, vous n'avez pas à assigner les héritiers qui ne sont pas partie à l'acte.

salutations